

Montigny sur Loing

LES OBLIGATIONS DES RIVERAINS CONCERNANT LE NETTOYAGE DES TROTTOIRS ET CANIVEAUX

Par arrêté municipal du 25-07/2017, Il est demandé à chaque habitant et, selon ses possibilités, de procéder au nettoyage, à l'élagage taillage des haies et au balayage au droit de son habitation ou de son commerce, que la voie soit publique ou privée. L'entretien des voies publiques est le moyen le plus efficace d'assurer la salubrité, la commodité du passage et de prémunir les habitants contre les risques d'accidents.

CIMETIERE : ENTRETIEN DES CONCESSIONS

Nettoyer régulièrement la sépulture d'un membre de votre famille, c'est honorer sa mémoire et son nom mais c'est également un devoir civique. Retirer les pots de fleurs, compositions florales ou fleurs fanées, enlever les feuilles puis arracher les mauvaises herbes, les racines et la mousse autour de la sépulture. Par le Règlement Intérieur du cimetière, l'entretien des sépultures incombe aux proches. Cet entretien régulier participe à maintenir le cimetière communal propre, soigné et respectueux de l'environnement.



OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

Si vous vous absentez pendant les vacances scolaires, les services de police ou de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes. Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie.

Montigny sur Loing
Commune zéro pesticide

Dans le cadre de sa politique de développement durable, la commune s'engage à ne plus utiliser de désherbant afin de protéger l'environnement et préserver la santé de tous.

Objectif PHYTO
objectif zéro pesticide dans nos villes et villages

Depuis le 1er janvier 2017, l'usage des pesticides chimiques est interdit sur une grande partie des espaces ouverts au public. Votée dans le cadre de la loi de transition énergétique, cette mesure constitue, avec la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, une avancée majeure pour la protection de la nature et de la santé des populations. La gestion des espaces publics sans pesticides est possible, à coût constant, grâce à la mobilisation des élus, l'implication des agents des services en charge des espaces verts ou de la voirie.

Les collectivités locales sont d'excellents ambassadeurs pour montrer le chemin aux citoyens, pour qui l'usage de ces mêmes pesticides sera interdit à partir du 1er janvier 2019.

Rentrée scolaire 2017

Retour à la semaine des 4 jours

Horaires : 8 h 45 – 12h / 13 h 45 – 16 h 30

Organisation de la garderie jusqu'au 19 octobre :

Garderie gratuite lundi, mardi et jeudi de 16 h 30 à 17 h 00 sur inscription.

Etude surveillée lundi, mardi et jeudi de 17 h 00 à 18 h 30 sur inscription et au forfait.

Les enfants inscrits à l'accueil de loisirs (au-delà de 17 h 00 jusqu'à 18 h 30) seront pris en charge dès 16 h 30 par l'équipe d'animation.

Contact

Mairie de Montigny sur Loing

Place de la Mairie

77690 Montigny sur Loing

Tél. 01 64 45 82 86

Fax : 01 64 45 89 90



www.montignysurloing.fr

Mairie de Montigny sur Loing

AGENDA

Samedi 2 septembre
Méchoui
Stade des Trembleaux - Comité des fêtes

Dimanche 3 septembre
Barbecue du Moto Club
Terrain des Trembleaux- MCVL
Brocante - Place de la Gare – OPA

Samedi 9 septembre
Forum des Associations
Salle Georges Barrois – Municipalité

Samedi 16 et Dimanche 17 septembre
Journées du Patrimoine

Samedi 16 septembre
Soirée Karaoké - Salle du Long Rocher

Samedi 7 octobre
Soirée Gospel - Eglise St Pierre et St Paul
Comité des fêtes

Dimanche 22 octobre
Loto – Salle Georges Barrois
Comité des fêtes

Samedi 4 novembre
Tarot – Salle du Long Rocher
Club de Pétanque

Dimanche 5 novembre
Soirée belote – Salle du Long Rocher
Club de pétanque

Du Jeudi 9 au samedi 11 novembre
Bourse aux vêtements - Salle Long Rocher

Samedi 18 novembre
Soirée Beaujolais – Salle du Long Rocher
Comité des fêtes

Samedi 25 novembre
Théâtre – Salle Georges Barrois
La Compagnie Montignonne

